

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

DECRET

N°D/2002/ 079 /PRG/SGG
DECERNANT UNE MEDAILLE
DE SAUVETAGE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU L'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU La Loi N°L/94/002/CTRN modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU Le Decret N°D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National Du Mérite ;

VU Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ La médaille de **Sauvetage de la République de Guinée** est décernée à **l'Adjudant Chef DIALLO Satala N° Mle 42381** pour avoir contribué à sauver des vies humaines lors du naufrage du bateau des combattants du **PAIGC** au Port de Boké, le 23 septembre 1965.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal de la République.

Conakry, le 11 Octobre 2002


Général Lansana CONTE